

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 10 septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : BILCOT Valérie, CARLES Christian, FERRIERES Laurent, JUPIN Laurent, LESIEUR Cécile, LOISEL François, MAZARS Eliane, MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie.

Absent : FLORENT Johanna

Secrétaire : MERLET Claude.

Date de convocation et affichage : 3 septembre 2026

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 11 – Présents – 10

OBJET : Demande de la DETR pour travaux sur la voirie locale par suite des intempéries de février 2026

Délibération n° 2026 – 038

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la nécessité de déposer le dossier de demande de subvention DETR pour des travaux sur la voirie locale à cause des dégâts occasionnés par les intempéries de février 2026.

Le montant total s'élevant à 31 704.18 euros HT. Soit : 38 045.02 euros TTC.

La participation de la commune s'élevant à euros 19 022.51 HT. Soit :

La commune souhaitant obtenir 40 % de cette somme soit 12 681.67 HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DETR INTEMPÉRIES

	Dépenses HT		Financement	Recettes
Travaux de voirie suite aux intempéries	31 704.18 €		DETR 40%	12 681.67 €
			autofinancement 60%	19 022.51 €
		TVA		6340.84 €
		TTC		38 045.02 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

11 SEP. 2026

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

11 SEP. 2026

